

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 7

ADOPTION DU SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE ACTUALISÉ 2023

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Pierre SABATIER pouvoir à Frédéric PILAUD, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 7
ADOPTION DU SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE ACTUALISÉ 2023

Rapporteur : Anne-Laure STANISLAS

En 2019, Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand ont élaboré conjointement leur Schéma de Transition énergétique et écologique qui vise à lutter contre le changement climatique et à préserver les ressources naturelles. Cette feuille de route de 87 actions a pour objectifs de réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les polluants atmosphériques et de développer les énergies renouvelables ainsi que les mesures de protection des milieux et de la biodiversité.

Avec son volet Climat Air Énergie, le document intègre l'obligation réglementaire pour les Établissements publics intercommunaux de plus de 20 000 habitants d'établir un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui doit être évalué après trois ans de mise en œuvre.

C'est ainsi que les collectivités ont évalué l'intégralité du Schéma de transition en 2022. Un rendu de ce travail a été présenté en même temps que le rapport de la Métropole en transition et le rapport de la Ville en transition, un document présentant chaque année pour débat en conseils métropolitain et municipal, les politiques publiques de transition du territoire.

Suite à cette évaluation, le Schéma de transition énergétique et écologique a été actualisé pour être pleinement en cohérence avec le contexte actuel.

En effet, à l'image des enjeux, les évolutions dans la lutte contre le changement climatique sont extrêmement rapides. Ainsi, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son 6e rapport en mars 2023, confirmant l'augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre et rappelant l'impérieuse nécessité des territoires de s'adapter aux effets du réchauffement.

Dans son rapport de 2019 sur la biodiversité et les services écosystémiques, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), l'équivalent du GIEC pour la biodiversité, estime que 75% des milieux terrestres et 66% des milieux marins sont « sévèrement altérés » par les activités humaines. Deux nouvelles limites planétaires « Utilisation d'eau douce » et « Pollutions » ont été franchies, en 2022. Désormais, dans sept domaines sur neuf, les seuils au-delà desquels l'humanité n'est plus assurée de vivre durablement dans un écosystème sûr, ont été dépassés.

Dans le même temps, l'Union européenne a renforcé ses objectifs de réduction des émissions de GES avec l'« ajustement à l'objectif 55 » (-55 % à l'horizon 2030) et plusieurs textes nationaux ont donné des orientations et priorités nouvelles : la loi relative à l'énergie et au climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience » ou encore la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Le nouveau document du Schéma de transition énergétique et écologique actualisé 2023, joint en annexe transmise par voie dématérialisée, comprend :

- l'actualisation du diagnostic Climat Air Énergie grâce aux données de l'Observatoire régional Climat Air Énergie et avec l'appui du bureau d'études BL évolution,
- l'actualisation du diagnostic Eau, Sols, Biodiversité grâce aux éléments de diagnostic du Plan local d'urbanisme intercommunal et aux données du Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau

potable,

- l'actualisation du diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique réalisé avec la méthodologie de l'ADEME « Trajectoires d'adaptation au changement climatique des Territoires »,

- la stratégie qui a été mise à jour avec les dernières données disponibles de l'ORCAE,

- le plan d'actions qui a été mis à jour et complété avec des actions en matière de sensibilisation et d'adaptation au changement climatique,

- les indicateurs qui ont été mis à jour en cohérence avec la labellisation Climat Air Énergie dans laquelle est également engagée la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la version actualisée 2023 du Schéma de transition énergétique et écologique, feuille de route de la collectivité en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

TOTAL VOTANTS :	55	=	45 Conseillers Présents	+	10 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

